

LA NAISSANCE
DU PARTI POLITIQUE
EN FRANCE

Raymond Huard

PRESSES DE SCIENCES PO

Raymond Huard

**La naissance du parti
politique en France**

1996



SciencesPo.
Les Presses

Copyright

© Presses de Sciences Po, Paris, 2012.

ISBN PDF WEB : 9782724680911

ISBN papier : 9782724606836

Cette œuvre est protégée par le droit d'auteur et strictement réservée à l'usage privé du client. Toute reproduction ou diffusion au profit de tiers, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie de cette œuvre est strictement interdite et constitue une contrefaçon prévue par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. L'éditeur se réserve le droit de poursuivre toute atteinte à ses droits de propriété intellectuelle devant les juridictions civiles ou pénales.

S'informer

Si vous désirez être tenu régulièrement informé de nos parutions, il vous suffit de vous abonner gratuitement à notre lettre d'information bimensuelle par courriel, à partir de notre site Presses de Sciences Po, où vous retrouverez l'ensemble de notre catalogue.

Avec le soutien du



www.centre nationaldulivre.fr



SciencesPo.
Les Presses

Table

Remerciements

Introduction

PREMIÈRE PARTIE

Présentation

Chapitre 1. Retour sur un passé lourd de pesanteurs

La sociabilité politique à l'époque révolutionnaire quel apport, quelle interprétation ?

Le débat législatif quelle latitude pour les sociétés politiques?

Le souffle court de la réglementation napoléonienne

Chapitre 2. Les trois sources de l'association politique sous la monarchie censitaire

Le processus électoral et l'association politique

L'impulsion de la presse à l'organisation politique

Les sociétés d'action politique secrètes ou publiques

Un révélateur des mentalités le débat sur les associations dans les chambres la loi d'avril 1834

Chapitre 3. Le suffrage universel et l'organisation politique

Les effets de l'explosion postrévolutionnaire (Février-Juin 1848)

L'essor de l'organisation politique légale (Juin 1848 - Mai 1850)

L'adaptation des organisations politiques à la « compression » gouvernementale

Les répercussions du 2 décembre 1851 une tentative d'anéantissement des organisations existantes

DEUXIÈME PARTIE

Présentation

Chapitre 4. Le renouveau de l'organisation politique de 1860 à

1871

Des progrès limités de la législation

Les matrices de l'organisation politique

Quelle place pour l'association politique au sein d'un nouvel ensemble associatif ?

Une structuration régionale due à la guerre et à la commune

Vers une reconnaissance de la légitimité des « partis »

Chapitre 5. Du « parti républicain » à l'organisation des fractions républicaines

Le déclin des organisations républicaines permanentes

« L'ORGANISATION ÉLECTORALE »

Essor des organisations républicaines et crise du « parti républicain »

Vers l'organisation politique des fractions du parti républicain

À côté des organisations politiques, des tentations persistantes: la franc-maçonnerie et les ligues

Chapitre 6. Organisation politique et contestation du régime

Monarchistes, bonapartistes catholiques et conservateurs face à l'organisation. des voies diverses

Les interrogations sur un parti ouvrier

Chapitre 7. À la recherche d'une législation

Les enjeux du débat

Des travaux de l'assemblée de versailles (1871-1872) au projet dufaure (1880-1883)

Les projets républicains de Waldeck-Rousseau à Floquet et Goblet

TROISIÈME PARTIE

Présentation

Chapitre 8. Les républicains de gouvernement et les radicaux

Les républicains de gouvernement: de fortes motivations pour la création d'un parti

La division des progressistes et l'individualisation de deux formations républicaines modérées

Les radicaux: des efforts d'organisation répétés, mais inaboutis

Un parti radical, mais quel parti?

Chapitre 9. Ligue? mouvement? parti? la droite et les catholiques

La stagnation des organisations royalistes

Le parti conservateur idéal et réalité

Les catholiques un foisonnement d'initiatives sans débouché immédiat

Les ligues un substitut trompeur aux partis de droite

Deux aboutissements de type opposé l'action libérale populaire et l'action française

Chapitre 10. L'organisation d'un parti socialiste

Un parti de classe et d'action

L'adhésion: engagement d'un individu ou ralliement d'un groupe ?

La direction du parti quel organe, quelle représentation de la base et quel mode de nomination ?

La consolidation des organisations intermédiaires

Chapitre 11. La loi de juillet 1901

Aux sources de la loi du 1er juillet 1901 sur les associations, conjoncture immédiate, tendances de longue durée et inflexions idéologiques

La loi sur les associations et les partis. un cadre souple et peu contraignant

Les non-citoyens (jeunes et femmes) et l'organisation politique

Conclusion

Principales mesures législatives ou réglementaires concernant les sociétés politiques et les réunions de 1789 à 1901

Sources

Bibliographie

Remerciements

Nous remercions chaleureusement le personnel de la Bibliothèque nationale, des Archives nationales, du Musée social à Paris, de la bibliothèque municipale de Lyon, de la bibliothèque de l'Université Paul Valéry de Montpellier, de la bibliothèque Carré d'Art à Nîmes et des Archives départementales du Gard où nous avons puisé les principales informations nécessaires à ce livre. Notre gratitude va aussi aux collègues, aux amis et aux parents, auxquels nous sommes particulièrement redevables, Mmes Françoise Genty, Christine Peyrard et Rosemonde Sanson, MM. Maurice Genty, Gilles Le Béguet, et Claude Mazauric.

Introduction

Il est peu de mots aussi malfamés que celui de « parti ». At-il jamais été pris en bonne part? Dès l'origine, on lui donne le sens de « faction ». Alors qu'on rêve d'une société unie, il évoque la division. Quand la démocratie a été mise en veilleuse à différentes périodes de notre histoire, « les anciens partis », leurs jeux stériles autour du pouvoir ont été désignés comme ses fossoyeurs. Les partis s'organisent-ils plus solidement? On les dénonce comme une « machine » et, plus tard, comme des « appareils », pervertissant la libre discussion. Que les partis aient survécu à ces critiques continuelles, qu'après les déroutes, qui les affectent parfois, ils renaissent inlassablement de leurs cendres, affectant même une fraîcheur native, voilà qui est un grand mystère. Qu'ils aient continûment suscité, en même temps que des ambitions dévorantes, des dévouements modestes et durables, surmontant les déceptions et les amertumes, comment le comprendre?

Comment, sinon par un retour sur un long passé, plus inaperçu que méconnu, celui de la naissance, au XIXe siècle, de cette forme politique, nouvelle en France, qu'est le parti. Des centaines d'études, souvent de grande qualité, ont été consacrées aux forces politiques françaises au XIXe siècle; elles se sont rarement interrogées sur cette genèse^[1]. Bien des hypothèses générales – qu'on rappellera plus loin – ont été émises sur l'origine du parti. Mais *l'histoire* approfondie, globale, de la naissance, de l'émergence difficile du *parti* en France n'a pas été faite, même si des études partielles ont frayé la voie^[2]. L'affirmation progressive, au sein d'une histoire politique mouvementée, d'une nouvelle forme d'organisation, la *structure partisane*, diversifiée selon les forces politiques, baignant dans un ensemble associatif plus vaste et participant sur un plan plus large à la nationalisation, à la centralisation croissantes de la vie politique française, voilà le champ de notre étude. Cet effort séculaire

d'organisation politique fut, de la part de ceux qui le menèrent, une quête inlassable, où il ne manqua ni fondrières, ni chemins sans issue, ni méandres inattendus, une quête dont les auteurs n'avaient pas peut-être pas une pleine conscience. C'est cette quête, passionnante pour nous aujourd'hui, que nous avons voulu retracer avec ses espoirs parfois immenses, ses épreuves et ses échecs, ses aboutissements souvent décevants.

Les partis politiques se créent en Europe depuis les années 1860 jusqu'au début du XXe siècle. Ce qui caractérise cette forme politique nouvelle, c'est qu'elle associe à un courant d'*opinion* souvent plus ancien, une *organisation* à vocation nationale qui désormais est inséparable de lui. En France, c'est au terme du processus que le même mot *parti* en vient à désigner à la fois le courant politique et sa structure interne alors qu'auparavant ce mot renvoyait seulement à une opinion, comme dans l'expression « parti républicain ». L'émergence des organisations partisans en Europe a attiré assez tôt l'attention des chercheurs. Dès le début du XXe siècle, Moïse Ostrogorsky, qui ne voyait pas sans un certain malaise apparaître ces nouvelles structures dans les pays occidentaux, a, en quelque sorte en franc-tireur, ouvert la voie en confrontant de façon minutieuse la naissance des partis en Grande-Bretagne et aux États-Unis^[3]. Depuis cette date, grâce à l'essor de la science politique et de l'histoire, les hypothèses se sont multipliées et ont délimité un champ d'étude de plus en plus large. En ne retenant que celles qui abordent cette émergence comme un processus historique, on peut distinguer trois grands types d'approche.

Les premières cherchent à mettre en évidence des processus concrets de formation, la descente vers le bas des groupes parlementaires (M. Duverger^[4]), l'apparition de formes de transition, les proto-partis (Jean Chariot^[5]), l'interaction des structures partisans en formation avec le reste de l'ensemble associatif qui constitue leur biosphère (M. Agulhon, M. Ridolfi, J.-P. Rioux^[6]).

Une deuxième série d'explications considère les partis comme une conséquence, jugée selon le cas positive ou négative de la division du corps social. La pensée marxiste, dynamisée sur ce point par A. Gramsci^[7], a inscrit la naissance des partis dans l'affermissement de la cohésion d'une classe et dans la construction de son hégémonie. Dans le même courant de pensée, mais avec des conclusions

différentes, Jürgen Habermas a vu dans la formation des partis, au cours du dernier tiers du XIXe siècle, une des manifestations de la dégradation de l'espace public propre à la société libérale où se formait une libre « opinion publique^[8] ». À une échelle encore plus large, Stein Rokkan a mis l'accent sur l'effet des crises clivant à un moment donné les forces sociales et politiques, les jetant dans des camps antagonistes^[9].

Enfin, une troisième série d'analyses a inscrit la formation des partis dans le contexte encore plus large de la transformation de l'État contemporain. Pierre Avril a montré le lien étroit qui unit les partis à la structure institutionnelle^[10]. P. Pombeni a étudié de façon comparée, à l'échelle européenne, le processus de formation des partis et l'a rattaché principalement à une évolution institutionnelle, le passage de l'État moderne, autorité souveraine s'exerçant sur de multiples corps naturels, à l'État contemporain où l'autorité procède au moins partiellement d'en bas, doit puiser sa légitimité dans l'approbation de couches plus ou moins larges du peuple^[11]. Institutions (au sens que donne à ce mot A. Hauriou) agissant dans le cadre des institutions au sens habituel du terme, les partis se créent pour assurer la médiation indispensable entre les citoyens et le pouvoir. Dans une optique encore plus vaste, J. LaPalombara et M. Weiner^[12] ont rattaché la formation des partis au processus de modernisation de la société politique, qui implique une diversification croissante de celle-ci. Même si on souhaite les compléter et les enrichir, il est indispensable de prendre en compte l'ensemble de ces problématiques pour faire l'histoire dans la longue durée de la formation des partis français.

Mais il faut aussi prendre en compte la forte spécificité du cas français, car toute une série de traits originaux accompagnent en France la formation des partis. Et tout d'abord, dans notre pays, ce processus de formation est particulièrement long et complexe. Si l'on peut situer, sinon son origine, du moins ses premières manifestations décisives à l'époque de la Révolution française, époque à laquelle on voit s'épanouir les sociétés politiques et se multiplier les réflexions théoriques et les ébauches législatives, ce n'est qu'au début des années 1900, un siècle après, qu'un premier système de partis se forme et que le mot *parti* s'installe dans le vocabulaire politique avec son sens actuel. Au cours de cette longue période, le processus s'est

déroulé à travers une suite de régimes différents qui faisaient une place tantôt assez large, tantôt presque nulle, aux libertés politiques. De ce fait, loin de revêtir la forme d'une avancée lente et progressive, comme ce fut le cas dans les pays anglo-saxons, il s'est déroulé en France de façon heurtée, connaissant tantôt des surgissements explosifs, soumis plus tard à un étiolement progressif ou à des reflux brutaux. Chance pour l'historien qui voit s'exercer, à travers des cas de figure diversifiés, l'influence de la structure de l'Etat sur la genèse des organisations partisans, peut assister à des mouvements successifs de politisation et de dépolitisation comme à la reviviscence et à la réactualisation des héritages en matière d'organisation.

La naissance progressive des partis n'a, d'autre part, guère pu profiter de facilités législatives. La loi accordant aux associations – congrégations exceptées – une grande liberté n'est adoptée qu'en 1901 au terme de l'évolution. Pendant presque tout le siècle, au contraire, la réglementation est restée très contraignante, même si la pratique a été parfois plus libérale. En conséquence, les structures existantes qui anticipaient sur les futurs partis ont dû, sans cesse, ruser avec la législation, travailler à la marge. Le camouflage a été très fréquent, ce qui rend d'autant plus nécessaire de ne pas isoler les sociétés politiques du système associatif dans son ensemble, tout en recherchant à quel moment la spécialisation des associations s'est imposée.

Créés tardivement, les futurs partis ont été précédés très tôt, en revanche, d'un vivier d'organisations aux vocations très diverses: associations de type électoral ou pour la réforme électoral, sociétés pour la liberté de la presse, sociétés d'action politique dirigées le plus souvent par des opposants au régime, organisations ouvrières animées par l'esprit de classe. Ils ont aussi subi la concurrence d'autres types d'organisation, notamment les ligues. Par quelles transitions s'est opéré le passage au parti moderne? Quels ont été les moteurs de la transformation? Quelles voies ont été suivies, quelles autres délaissées? Quelles matrices successives ont dessiné la structure de l'organisation à venir? Ajoutons qu'en France les parlementaires, même s'ils ne sont pas absents de cet effort séculaire, sont loin d'avoir dirigé le processus qu'ils ne contrôlent vraiment qu'à son point d'aboutissement.

Même si elle est constamment mêlée aux aléas de la vie politique

quotidienne, la question de l'organisation politique relève aussi d'un débat idéologique sur la représentation et plus largement sur la démocratie. Or, dans ce domaine aussi, il existe en France une atmosphère idéologique originale. Dans tous les secteurs de l'opinion, il a existé au départ de fortes réserves d'ordre théorique ou pratique sur l'intérêt de l'organisation politique. C'est à explorer ces réserves, à observer comment elles cédèrent peu à peu que nous nous consacrerons. Chez les républicains, l'idée de la volonté générale telle que l'avait développée Rousseau était peu favorable à la scission de l'opinion en partis, appréciés plutôt comme des « factions » ou des « brigues ». La recherche de l'unanimité liée à la conviction que les décisions qui devaient s'imposer étaient des choix raisonnables acceptables par tous pouvait conduire à une certaine méfiance envers les partis. Les libéraux étaient sans doute plus préparés à admettre le partage de l'opinion en tendances distinctes, mais privilégiant le débat d'opinion à travers la presse et le Parlement, traumatisés en outre par le souvenir des sociétés politiques de la Révolution française, ils répugnaient à admettre l'existence de groupes de pression politique travaillés par les passions populaires. Les bonapartistes répudiaient les « anciens partis » et théorisaient le contact direct du pouvoir avec le peuple *via* le plébiscite. Quant aux légitimistes, ils restaient pour l'essentiel attachés à une conception hiérarchisée et notabiliaire de la vie politique qui entraînait en conflit avec l'existence de partis structurés. En milieu ouvrier enfin, si l'utilité d'une organisation politique de la classe ouvrière est ressentie dès que celle-ci commence à s'individualiser dans la société, si l'idée d'un parti de classe devient peu à peu attractive, il existe aussi, dans la filiation du proudhonisme, un fort courant pour privilégier le syndicat en tant que forme d'organisation spécifiquement ouvrière, seule émancipatrice, et pour refuser de mêler la classe ouvrière aux jeux politiques de la bourgeoisie. Peut-on comprendre comment et jusqu'à quel point ces réserves majeures ont progressivement cédé?

Enfin, l'histoire de la France présente deux caractéristiques majeures susceptibles de peser sur la formation des partis politiques, l'essor des sociétés politiques à l'époque de la Révolution française, dont on rappellera l'influence dans un premier chapitre et l'instauration précoce du suffrage universel^[13]. Ne nous imaginons pas cependant qu'ils n'aient eu que des effets positifs. L'apport de la Révolution française, si riche à la fois en théorisations idéologiques, en

réglementation juridique, et en création de structures politiques sur le terrain, a été assimilé de façon ambivalente. Les sociétés politiques révolutionnaires ont sans doute fourni des modèles aux forces populaires et aux héritiers de la tradition républicaine. Au contraire, dans les classes dirigeantes, elles ont laissé des souvenirs si négatifs qu'ils ont fait de l'organisation politique un durable épouvantail. Quant à l'instauration du suffrage universel, n'a-t-elle pas été vécue aussi de façon contradictoire? Elle a sans doute puissamment impulsé la formation de structures partisans, mais elle a aussi poussé les gouvernements à contrôler de très près les organisations politiques dans la mesure où l'exercice du suffrage universel pouvait menacer le cœur même de l'Etat.

Si cet ensemble de spécificités paraît justifier pleinement qu'on s'intéresse à l'histoire de la formation des partis en France, encore faut-il définir le plus nettement possible l'objet de notre étude. On ne trouvera pas dans les pages qui suivent une histoire des partis français si l'on entend par cette expression une histoire de la différenciation politique en France, aboutissant à un moment donné à un système de partis ayant sa spécificité. Si cet objet d'étude, au demeurant assez bien connu, sert toujours de toile de fond à notre recherche, il n'en constitue pas l'axe principal. Ce qui nous intéresse, de façon, nous le croyons, plus neuve dans l'historiographie française, c'est *l'histoire de l'organisation partisane en France*, c'est-à-dire les formes évolutives qu'a prises pour les diverses forces politiques, et en fonction de leurs particularités, l'approche de ce problème concret: pourquoi et comment s'organiser? Nous émettons donc l'hypothèse d'une *continuité* profonde du processus d'organisation par-delà les aléas de la vie politique et de son *universalité*, puisqu'il touche plus ou moins rapidement toutes les forces politiques. Encore n'est-il pas indifférent de comprendre la cause des décalages temporels qui les séparent. Si au point d'aboutissement, c'est-à-dire la naissance des partis au début du XXe siècle, on assiste en France à une certaine convergence avec des processus qui se sont produits plus ou moins tôt dans d'autres pays européens, le chemin parcouru n'en est pas moins différent et le parcours a laissé des traces dans la nature des organisations créées.

Partant de cette approche, trois domaines essentiels ont été retenus que l'étude entrelacera à chaque étape sans qu'ils aient toujours le

même poids.

D'abord l'exploration systématique des formes d'organisation politiques antérieures aux partis dont on s'efforcera de comprendre la raison d'être, l'essor ou l'étiollement, et de situer la place dans l'histoire de l'organisation politique. À quel moment, dans quelle famille politique ou quel groupe social, pour atteindre quel objectif surgit le besoin d'organisation et dans quelle forme s'incarne-t-il? Même si l'on ne s'interdit pas de rattacher un mode de structuration à un courant politique donné pour mieux en saisir la nature, ce n'est pas essentiellement du point de vue de chaque force politique que l'on s'intéressera à ces formes d'organisation. On les abordera au contraire comme un ensemble, un corpus, une gamme de possibilités en fonction du contexte politique. L'on s'efforcera de comprendre non seulement le ressort profond de leur évolution, mais aussi comment s'opère la jonction entre les initiatives venant d'en haut et celles qui surgissent d'en bas, et se réalise ainsi une centralisation politique qui est un phénomène nouveau.

Il faut aussi scruter en permanence le rapport des organisations existantes à l'État. Rapport complexe. L'État n'est pas seulement celui qui légifère sur le droit d'association, applique avec plus ou moins de sévérité la législation. Domaine d'étude déjà riche en soi et qui, en soulignant la coexistence d'une législation très contraignante et d'une floraison associative, révèle une certaine schizophrénie politique française dont il faut rendre compte. Mais il y a plus. Selon sa structure même, l'État admet ou non, selon les périodes, une division de l'opinion reflétée à travers des forces organisées. À l'occasion aussi, il peut assumer directement la fonction du parti gouvernemental inexistant.

Enfin, une organisation est en général inséparable de justifications idéologiques plus ou moins élaborées, qu'elles mettent en valeur l'intérêt en général de l'association ou prônent en particulier les associations politiques. Le refus d'admettre la liberté des associations politiques, si souvent exprimé dans les débats parlementaires, s'accompagne également de considérations théoriques. La référence au passé comme aux modèles étrangers, américain, anglais, belge, allemand, nourrit avec insistance la discussion et les propositions. On s'attachera donc à suivre dans son évolution cette argumentation idéologique, à saisir en particulier le moment où, sous la pression des

faits, les résistances de principe à l'organisation cèdent.

Ces trois approches essentielles ne sont pas exclusives d'autres points de vue. Il est évident qu'on ne peut séparer le domaine associatif politique ni de la nationalisation croissante de la vie politique française ni des mouvements profonds de la société. Ces derniers aspects ne seront cependant qu'évoqués.

Nous avons inscrit ces questionnements dans une chronologie d'ensemble du processus, en distinguant trois grandes périodes dont la délimitation transcende celle des régimes politiques.

La première s'étend de 1815 au milieu des années 1860. Pendant cette période, où les souvenirs de la Révolution française pèsent encore très fortement sur les mentalités politiques, l'organisation partisane est essentiellement le fait des forces d'opposition. Diversifiée, sans cesse renaissante, mais encore peu spécialisée, démultipliée par l'instauration du suffrage universel en 1848, elle semble plus dynamique en France que dans les autres pays européens, à l'exception toutefois de la Grande-Bretagne. Les gouvernements n'en récuser pas moins sa légitimité et même son existence jusqu'à entreprendre, comme le Second Empire à ses débuts, de l'éradiquer complètement.

Dans une seconde période, entre le milieu des années 1860 et 1890, on assiste à une lente reconnaissance, dans tous les secteurs de l'opinion, de la légitimité de l'organisation politique, et toutes les forces politiques sont amenées à entreprendre un effort de structuration, de plus en plus déterminé par l'activité électorale. C'est aussi à cette époque que l'organisation politique ouvrière commence à s'inscrire dans le paysage politique français. En même temps, la spécialisation croissante qui gagne le système associatif individualise plus nettement les organisations politiques, les oblige à mieux délimiter leur vocation. Enfin, les modèles étrangers suscitent de plus en plus la réflexion des Français. Mais le retard de la législation française en la matière freine l'évolution.

Enfin, les années 1890 à 1905 marquent une troisième étape. L'organisation *politique* cède la place plus nettement à l'organisation *en partis*. La réflexion sur la constitution des partis devient plus consciente. Cependant, lorsque le retard de la législation est comblé en 1901, la question des partis n'est pas abordée au fond. Le système de partis qui se met en place au tout début du XXe siècle définit une

spécificité française, mais il n'est pas exclusif de formes d'organisation concurrentes. Malgré tout, un système de partis est apparu, dont on ne saurait sous-estimer l'importance.

Nous avons mené cette étude en nous efforçant d'éviter toute démarche téléologique. Le « parti » n'est pas une idée platonicienne dont la prescience guide les acteurs politiques. En revanche, l'exigence impérieuse de s'organiser qu'ont ressentie à peu près en permanence les forces politiques a suscité des essais tâtonnants ou avortés, des tentatives réussies mais éphémères, comme des constructions politiques plus durables. Partant de préoccupations différentes, des efforts séparés ont convergé vers un aboutissement commun, ce qui n'était pas écrit à l'avance. C'est cette généalogie que nous nous sommes efforcés de mettre en lumière grâce à l'observation attentive, minutieuse, de la réalité des organisations politiques et de leur devenir. Ce parcours exploratoire, jeu de piste, école buissonnière parfois, jettera, nous l'espérons, des lumières nouvelles sur l'histoire méconnue de l'organisation politique en France au XIXe siècle.

Notes du chapitre

[1] Deux ouvrages récents accordent cependant une plus grande importance aux phénomènes d'organisation: Pierre Lévêque, *Histoire des forces politiques en France, 1789-1880*, tome I, Paris, Armand Colin, 1992, 370 p.; t. II, 1994, 311 p.; J.-C. Caron, *La nation, l'État et la démocratie en France de 1789 à 1914*, Paris, Armand Colin, 1995, notamment p. 267-281.

[2] Peu nombreux sont les travaux qui ont essayé de repérer dans la longue durée la continuité de l'organisation politique. Citons notamment l'article de P. Boutry, « Des sociétés politiques de l'an II au "Parti républicain". Réflexions sur l'évolution des formes de l'association politique dans la France du XIXe siècle », p. 107-135, dans M.T. Maiullari (dir., *Storiografia Francese ed italiana a confronto sul fenomeno associativo durante XVIII e XIX secolo*, Turin, Fondazione L. Einaudin, 1988. Nous avons nous-mêmes contribué à cette réflexion dans « La genèse des partis démocratiques modernes en France. L'expérience du XIXe siècle », *La Pensée*, 201, octobre 1978, p. 96-119. Cf. R. Huard, *La préhistoire des partis. Le Mouvement républicain en Bas-Languedoc 1848-1881*, Paris, Presses de Sciences Po 1982, 520 p. ainsi que « Aboutissements préparés et cristallisations imprévues: la formation des partis », p. 87-119, dans P. Birnbaum, *La France de l'affaire Dreyfus*, Paris, Gallimard, 1994.

[3] M. Ostrogorsky, *La démocratie et l'organisation des partis politiques*, Paris, Calmann-Lévy, 1903, 2 vol., 759 et 608 p. Sur les réserves de M. Ostrogorsky à l'égard de l'apparition des partis, cf. notamment la conclusion de l'ouvrage qui est une sorte de réquisitoire contre les partis.

- [4] M. Duverger, *Les partis politiques*, Paris, PUF, 1964, 5e éd., 127 p.
- [5] Jean Chariot, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1971, 256 p.
- [6] M. Aguilhon, *La République au village*, Paris, Pion, 1970, 543 p., rééd., 1979. Cet ouvrage, devenu classique, a suscité lui-même une multitude de travaux. Parmi les nombreux ouvrages et articles de M. Ridolfi, on retiendra: *Il circolo virtuoso, Sociabilità democratica, associazionismo e rappresentanza politica nell'Ottocento*, Florence, Centro Editoriale Toscano, 1990, 297 p. et *Il P.S.I. e la nascita del partito di massa, 1892-1922*, Rome, Laterza, 1992, 304 p. Cf. J.-P. Rioux, « L'association en politique », p. 87-120, dans R. Rémond (dir.), *Pour une histoire politique*, Paris, Le Seuil, 1988.
- [7] On se reportera aux textes rassemblés par F. Ricci, *Gramsci dans le texte*, Paris, Éditions Sociales, 1975, notamment p. 151 et 422, et par A. Tosel, *Gramsci. Textes*, Paris, Éditions Sociales, 1983, p. 149 et 291-300. Pour un prolongement de ces réflexions, cf. R. Martelli, « Réflexions sur l'étude des partis politiques », *La Pensée*, 243, janvier-février 1985, p. 3-19.
- [8] Jürgen Habermas, *L'espace public*, Paris, Payot, 1992, p. 210-213.
- [9] Stein Rokkan, *Citizens, Elections, Parties*, Oslo, Universitets Forlaget, 1970, 470 p.
- [10] Pierre Avril, *Essai sur les partis politiques*, Paris, Payot, 1985, rééd., 1990, 226 p.
- [11] Paolo Pombeni, *Introduzione alla storia dei partiti politici*, Bologne, 1985, trad. française, Paris, PUF, 1992, 437 p.
- [12] Joseph LaPalombara, Myron Weiner (dir.), *Political Parties and Political Development*, Princeton, Princeton University Press, 1969, 487 p., notamment p. 3-42.
- [13] Nous avons déjà signalé le lien qui existait entre la formation des partis et le suffrage universel dans R. Huard, *Le suffrage universel en France, 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991, 493 p. Sur l'histoire du suffrage universel en France, on lira aussi avec intérêt P. Rosanvallon, *Le sacre du citoyen*, Paris, Gallimard, 1992, 490 p.; et Alain Garrigou, *Le vote et la vertu*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992, 288 p.

Première partie

Présentation



Insigne de la société des Amis de la Constitution de Sèvres
(musée Carnavalet, © photo Edimedia)

Chapitre 1. Retour sur un passé lourd de pesanteurs

La Révolution et l'Empire

Pendant la quasi-totalité du XIXe siècle, c'est le Code napoléonien qui régit les associations quelles qu'elles soient, dont les sociétés politiques font partie. Cette constatation légitimerait à elle seule qu'on ne puisse aborder la formation des partis au XIXe siècle, sans un retour sur la période impériale. Mais la législation napoléonienne elle-même ne fait que résumer, de façon d'ailleurs très appauvrie, les réflexions qui, depuis 1789, ont exploré la légitimité ou les dangers des associations politiques et le capital si riche de pratiques associatives qui a nourri ces réflexions. Pendant le XIXe siècle, jusqu'à la fin des années 1860 au moins, pas un débat sur le droit d'association politique ne se déroule sans que le souvenir des clubs révolutionnaires ne soit évoqué, soit par les orateurs républicains qui valorisent le rôle mobilisateur éminemment national de ces sociétés, soit par les conservateurs qui en dénoncent les méfaits dans des propos où l'inquiétude se mêle à l'indignation.

L'apport révolutionnaire en cette matière est immense et pourrait faire, à lui seul, la matière d'un livre. Nous ne nous proposons ici que d'en rassembler les acquis les plus saillants, ceux dont la méditation nourrit le débat au XIXe siècle, avant de passer au rappel de la normalisation impériale dont la portée restrictive est évidente, même si elle a eu un impact de longue durée.

De 1789 à 1799, la Révolution française a été l'occasion d'une confrontation, jamais achevée, parfois dramatique, entre la réalité de pratiques associatives en politique dont certaines au moins préfigurent les partis modernes et une réflexion idéologique non